



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Carte sanitaire

Question écrite n° 8790

### Texte de la question

Mme Jeanine Bonvoisin souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation préoccupante de la santé en Haute-Normandie. Cette région constitue, avec la Picardie et le Nord - Pas-de-Calais, un véritable triangle noir dans le domaine sanitaire : l'offre de soins publique et privée et l'état de santé de ses habitants sont nettement en dessous des autres régions françaises. Le commissariat général au Plan a récemment encore souligné l'importance des disparités régionales dans le domaine de la santé. La Haute-Normandie est la dernière région de France quant aux dépenses de santé par habitant, la dernière région de France pour l'hospitalisation en psychiatrie, la dernière région de France pour la densité en kinésithérapeutes, etc. Au cours des années précédentes, un effort, à vrai dire extrêmement modeste, mais symbolique, avait été entrepris pour corriger les inégalités hospitalières en attribuant des enveloppes régionales différenciées. La circulaire sur le budget des hôpitaux qui vient de paraître réduit très sensiblement le volume de ces enveloppes régionales : ainsi, au lieu de corriger progressivement ces inégalités, le risque est grand de les maintenir, voire de les aggraver. M. le Premier ministre, au cours de son discours d'investiture, avait déclaré vouloir rétablir le principe d'égalité des citoyens face au service public. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dossier et savoir si, au cours des années qui viennent, il cherchera à établir, dans ce domaine qui est celui de la vie et de la mort de nos concitoyens, une réelle équité et si les restructurations hospitalières et le redéploiement des activités de soins, qui constituent les priorités affichées de son ministère, se traduiront par une redistribution interrégionale des moyens.

### Texte de la réponse

Pour réduire les importantes disparités régionales en matière de dépenses hospitalières publiques par habitant, le Gouvernement a poursuivi une politique de modulation des enveloppes budgétaires régionales autorisées dans le cadre du taux directeur des dépenses hospitalières. Certes, la volonté de maîtrise des dépenses de santé affirmée par le Gouvernement limite la croissance des marges régionales. Mais c'est par une politique active de restructurations que les moyens du rééquilibrage interrégional, en matière de dépenses de santé pourront être assurés. Cette politique devra être menée dans le cadre des schémas régionaux d'organisation sanitaire qui seront prochainement publiés. De plus les critères actuellement retenus pour la modulation des enveloppes entre les régions peuvent être améliorés. Un groupe de travail réunissant les services déconcentrés de l'État doit faire des propositions en ce sens, courant 1994. Enfin, à terme rapproché, la prise en compte de l'activité médicale, par le moyen du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) devrait permettre d'aboutir progressivement à une véritable harmonisation dans l'allocation des ressources aux établissements hospitaliers publics et privés et, par là, aux différentes régions. Une expérimentation est d'ores et déjà entreprise dans la région Languedoc-Roussillon.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bonvoisin Jeannine](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8790

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1993, page 4341

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1430